

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN**

SÉANCE DU 08 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six et le huit du mois de juillet à neuf heures trente, le conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux de l'État-major du SDIS, 15, rue de Jautzou, sous la présidence de M. Michel BENOIT.

Présents :

- Membre de droit :

Mme Corinne QUEBRE, directrice de cabinet

- Membres à voix délibérative :

MM. Michel BENOIT, Christophe TESTAS, Jean-Michel BOUAT, Bernard MIRAMOND, Alain GLADE, Jean-Luc CANTALOUBE, Michel FRANQUES, Serge SERIEYS, Pierre SCHULTHEISS, Laurent GRANGIS.

Mmes Eva GERAUD, Nadia OULD AMER, Guilaine DIEZ, Brigitte AUBERT, Martine PIOVESAN

- Membres à voix consultative :

COL Jimmy GAUBERT, directeur départemental.

MED-LCL Marie-José JEGOU le CDT Philippe SIGUIER, le LTN Yannick FERRIE, la SCH Olivia LASSERRE (suppléante du SCH Julien VERGNES) et M. Christophe MOREL, membres élus de la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours

LTN Vincent COLOM, référent sûreté sécurité

Mme Laëtitia CAPARROS, référente mixité et lutte contre les discriminations

Participent à la séance :

M. Jean-François CAUQUIL suppléant de Martine PIOVESAN

COL Florent DOSSETTI, directeur départemental adjoint

LCL Philippe CNOCQUART, sous-directeur pilotage et stratégie

LCL Sylvain ESLAN, sous-directeur opérations

Absents excusés :

M. Simon BERTOUX, préfet du Tarn

Mmes Sylvie BIBAL-DIOGO, Florence BELOU

M. Jean-Luc ALIBERT

CDT Jean-Paul ESCANDE, président de l'union départementale

SCH Mélia LEDOUX

M. Benoît CUBAYNES, payeur départemental

Secrétaire : Colonel Jimmy GAUBERT.

Nombre de membres à voix délibérative en exercice : 18 / présents : 15 / pouvoirs : 0/ votants : 15.

Nombre de membres à voix consultative en exercice : 10 / présents : 8.

Date de la convocation : 26 juin 2026.

RAPPORT N°045/CA-07/2026

OBJET : Organisation du service départemental d'incendie et de secours – mise à jour de l'arrêté conjoint prévu à l'article L.1424-6 du CGCT

Par délibération du conseil d'administration N°017 du 26 mars 2025, prise après avis des instances consultatives (CST, CCDSVP, F3SCT), l'organigramme du SDIS a été mis à jour. Après le temps nécessaire pour réaliser concrètement les ajustement ainsi décidés, quelques modifications notables d'organisation sont désormais effectives :

- création d'un service « opérations / QVS » dans chaque groupement territorial ;
- positionnement clair du directeur départemental adjoint dans la coordination territoriale.

**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DU TARN**

15, rue de Jautzou – CS 92040 – 81012 ALBI CEDEX 09

Tél 05-63-77-35-18

Courriel direction.etat-major@sdis81.fr

www.sdis81.fr
SAPEURS-POMPIERS DU TARN
Engagement - Cohésion - Efficacité

En conséquence, il convient de proposer à M. le préfet une mise à jour de l'arrêté conjoint prévu à l'article L.1424-6 du code général des collectivités territoriales, fixant l'organisation du service départemental.

Le projet d'arrêté est présenté en annexe.

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- vu l'avis favorable du CCDSPV en date du 27/05/2026 ;
- vu l'avis favorable du CST en date du 27/05/2026 ;
- vu l'avis favorable de la CATSIS en date du 25/06/2026 ;

après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité,

- de donner un avis favorable au projet d'arrêté conjoint fixant l'organisation du service départemental d'incendie et de secours (en annexe).

Document signé électroniquement par
le président du conseil d'administration,

Michel BENOIT

Délais et voies de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication.

Le tribunal administratif de Toulouse peut être saisi par courrier (68, rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DU TARN**

15, rue de Jautzou – CS 92040 - 81012 ALBI CEDEX 09
Tél 05-63-77-35-18
Courriel direction.etat-major@sdis81.fr

www.sdis81.fr
SAPEURS-POMPIERS DU TARN
Engagement - Cohésion - Efficacité



**PRÉFET
DU TARN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Envoyé en préfecture le 24/07/2026

Reçu en préfecture le 24/07/2026

Publié le

ID : 081-288100019-20260708-2026_045_CA-DE



**Service Départemental
d'Incendie et de Secours du Tarn
Acte n°2026/05/ NT**

**Arrêté conjoint
portant modification de l'organisation
du service départemental d'incendie et de secours du Tarn**

Le préfet du Tarn,

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1424-6 et R 1424-1 ;

Vu les avis favorables :

- du comité social territorial (CST) en date du 27 mai 2026 ;
- comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires (CCDSPV) en date du 27 mai 2026 ;
- de la commission administrative et technique du service départemental d'incendie et de secours (CATSIS) en date du 25 juin 2026 ;

Vu la délibération du conseil d'administration du service d'incendie et de secours du Tarn en date du 8 juillet 2026,

Vu le décret du Président de la République du 22 octobre 2025 portant nomination de M. Simon BERTOUX en qualité de préfet du Tarn ;

Sur proposition du sous-préfet, secrétaire général de la préfecture

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'organisation du service départemental d'incendie et de secours du Tarn est fixée conformément à l'organigramme joint en annexe.

Article 2 : L'arrêté n°2022-16 portant modification de l'organisation du SDIS en date du 09 septembre 2022 est abrogé.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et du SDIS.

Albi le

Le Préfet,

Le Président
du conseil d'administration du SDIS,

Michel BENOIT.

Délais et voies de recours – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Cet arrêté peut faire l'objet dans le même délai d'un recours gracieux auprès de l'autorité qui l'a délivré.

Le Tribunal administratif de Toulouse peut être saisi par courrier (68, rue Raymond IV – BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

